



LA PRESSE

Imprimée et publiée par
DANSEREAU
ADMINISTRATION ET REDACTION
No 1540, RUE NOTRE-DAME
(En face de l'Hotel de Ville)
ABONNEMENT
Publication Quotidienne \$3.00 par an
Edition Hebdomadaire 1.00
ANNONCES
Première insertion 10 cts la ligne
Insertions subséquentes 6 cts
Toutes correspondances doivent être adressées
simplement comme suit:
LA PRESSE
P.O. Boite 1173
Montreal Canada.

AVIS DE L'ADMINISTRATION

Le département des annonces
est sous l'indirection de M. Edmond
Stevens. On devra lui confier les
ordres ou les laisser au bureau de
LA PRESSE, No 1540, rue Notre-
Dame, en face de l'Hotel de
Ville.

LA PRESSE

MONTREAL 18 FEVRIER 1887.

En 1878, le peuple du Canada avait
déposé dans les banques d'épargne
du gouvernement la somme de \$8,497,913;
en 1886 le même peuple avait dans les
mêmes banques d'épargne la somme de
\$38,154,680, c'est-à-dire trente millions
de plus que sous le régime libre-échange.

L'éditeur Pustet, de Ratisbonne, pré-
pare pour le jubilé sacerdotal du Souve-
rain-Pontife une édition extraordinaire
des poésies de Léon XIII, qui contiendra
quatre nouveaux dytiques du Pape ré-
gnant sur la tête de saint Jean-Baptiste,
relique insigne placée dans son oratoire
privé.

Au Canada, en général, non seulement
le prix des denrées a diminué, mais les
gages ont augmenté avec cette proportion
que celui qui gagnait \$530 en 1878 en
gagne \$663 maintenant, avec lesquels il
peut acheter pour \$119 de plus en véte-
ments, provisions, combustible et éclair-
rage qu'il n'aurait pu le faire avec \$602 en
1878.

Il y a eu en Europe, depuis le seizième
siècle, 286 guerres; 44 ont été faites pour
des annulations, 22 pour refus de paiement
de tribut, 24 pour représailles, 8 pour dé-
fense d'honneur, 6 pour négociations, 30
pour soutien de peuples alliés, 20 pour
rivalités de voisinage, 5 pour des différen-
ces commerciales! Enfin il y a eu 28
guerres de religion, presque toutes à la
suite de la Réforme, et 55 guerres civiles!
En voilà assez pour le moment, aurai-je
le droit de s'écrier!

Les grandes villes du Canada ont mer-
veilleusement grandi depuis 1878 sous
la bienfaisante action du régime conserva-
teur. Plus nos villes sont considérables,
plus leur population est élevée, plus le
marché ouvert aux produits du sol est
avantageux aux cultivateurs. Prenons la
ville de Montréal. En 1878 on y construisit
241 maisons; en 1886, 1,000 mai-
sons. A Toronto la valeur des nouvelles
bâtisses érigées en 1881 a été \$1,300,000;
en 1886, \$3,500,000. En 1878, à To-
ronto, la taxe était répartie sur \$49,000,
000 de propriétés; en 1887, sur \$83,500,
000. Voilà un contraste frappant qui
fait le plus grand honneur à la politique
de progrès du parti conservateur.

L'importation du coton brut depuis 1874
jusqu'à 1878, cinq années, s'est élevée à
25,641,000 lbs. De 1881 à 1886 elle s'est
élevée à 104,328,000 lbs., soit à plus de
quatre fois le chiffre qu'elle avait atteint
pendant la première période. Durant la
même période, l'importation de la laine a
augmenté de 15,439,124 lbs., et les ex-
portations ont diminué de 6,627,563 lbs.,
soit une différence, en comprenant les
deux périodes, de 22,666,783 lbs., pour la
fabrication. En 1886, l'année dernière,
l'exportation totale de la laine n'a été que
de \$106,178, ce qui démontre que nous
manufacturons presque toute la laine pro-
duite dans le pays, et que nous importons
beaucoup plus de quelques qualités par-
ticulières dont nous avons besoin. De même
pour tous les autres articles, l'emploi de
la matière première a considérablement
augmenté.

Le correspondant du *London Standard*
à Berlin assure que l'Allemagne a fait
avec la Belgique un arrangement en vue
d'empêcher éventuellement une invasion
de l'Allemagne par l'armée française à
travers le territoire belge. Le *Standard*
néglige de nous dire comment un tel ar-
rangement, s'il avait réellement été fait,
pourrait se concilier avec la position ga-
rantie à la Belgique par le traité de 1839.
On sait que par ce traité, conclu entre la
France, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche
et la Russie, les puissances contrac-
tantes garantissent l'indépendance et la
neutralité perpétuelles de la Belgique, à
charge par celle-ci d'observer la même
neutralité envers les autres Etats. Aucu-
ne des puissances signataires ne peut vio-
ler le territoire belge sans que les autres
ne soient tenues de s'y opposer. Le prin-
cipe même du traité exclut tout arrange-
ment comme celui dont parle le *Standard*
et en vertu duquel l'Allemagne pourrait
violer la neutralité belge sous prétexte de
la protéger.

LE CHAUFFAGE DES WAGONS.

Le terrible accident de White River
Junction, a de nouveau appelé l'attention
publique sur le chauffage des wagons de
chemin de fer.

Les accidents sur les voies du continent
américain, prennent des proportions ter-
ribles et cela est uniquement dû aux in-
cendies causés par les systèmes de chauf-
frage et d'éclairage employés.

Le plus petit détaillement, la rencontre
la plus insignifiante ont entraîné des pertes
de vie considérables, et cela uniquement
parce qu'un poêle s'était renversé, ou
qu'une lampe avait éclaté.

Les compagnies de chemin de fer
devraient être tenues responsables de ces
pertes d'existence et leurs directeurs pu-
sés sévèrement, chaque fois qu'un passa-
ger succombe, non par suite d'un accident
impossible à prévoir, mais par suite de
l'incurie causée par l'accident.

L'emploi des poêles pour le chauffage
des wagons ne peut être justifié que par
des raisons d'économie, car depuis long-
temps déjà des compagnies chauffent leurs
chars à la vapeur avec beaucoup de suc-
cès. Ainsi un char mixte d'un train du
chemin de fer Dunkirk, Alleghany Valley
et Pittsburgh a défilé près de Fredonia, le
6 janvier dernier. Le détaillement se fit
dans des conditions telles que le char
sauta de la voie, fut renversé et revint
sur la voie où il demeura perpendiculairement
aux rails en s'engageant sous le
wagon qui le précédait.

Le point intéressant sur lequel porta
l'enquête qui fut faite, fut justement sur
le mode de chauffage. Le wagon défilait
était chauffé à la vapeur et tous les témoins
compétents déclarèrent que s'il avait été
chauffé à l'aide d'un poêle, pas un voya-
geur n'aurait pu s'échapper.

La preuve de cette assertion était du
reste facile à obtenir. Le wagon avait
précédemment été chauffé par un poêle et
le poêle y était encore. Or, lorsqu'on
releva le wagon, on trouva que les cen-
dres et les charbons éteints qui étaient
restés dans cette fournaise avaient été
éparpillés au milieu des débris et y au-
raient sans aucun doute mis le feu, comme
cela est arrivé à White-River Junction.

Plusieurs incidents relatés dans l'en-
quête dont nous parlons, prouvent au-
delà de tout doute le nombre d'existences
qui sont sacrifiées tous les ans à l'avarice
des compagnies. Ainsi deux employés
n'ont pu être retirés des décombres qu'au
bout de dix minutes, et certes si au lieu
de renfermer des charbons éteints, le poêle
en avait contenu de flamants, les mal-
heureux eussent été brûlés au-delà de toute
possibilité d'identification.

Le chauffage à la vapeur et la suppres-
sion de l'emploi du pétrole comme sys-
tème d'éclairage sur les chemins de fer
seraient impérieusement demandés par le
public; ces mesures seront évidemment
prises, mais quand? La est la question.
La dépense sera certainement considéra-
ble et les compagnies ne se résigneront
pas à la faire avant, peut-être, que d'au-
tres horreurs ne soient venues soulever
encore une fois l'opinion publique.

OPINION DE L'ETENDARD

Sur MM. Desjardins et Girouard

J'ai eu le plaisir d'entendre M. Desja-
rdins, notre populaire député d'Hochelega.
On lui a prêté l'ambition d'être ministre.
L'a-t-il? Je n'en sais rien. Mais s'il l'a,
qu'il ne soit permis de lui faire une toute
petite observation; sous le régime de son
John et consort, l'exercice d'un patrio-
tisme désintéressé ne peut mener loin.

Il a noblement vengé les Canadiens-
Français des outrages sans nom que le
Mail, l'organe officiel des ministres leur a
lançés à la figure.

En somme, le discours de M. Desja-
rdins a été l'une des plus vigoureuses et
des plus efficaces révenitions nationa-
les qui aient jamais fait retentir les échos
du Parlement.

L'Etendard, 20 mars 1886.

Combien ne sommes nous pas heureux
de pouvoir relever la tête pour proclamer
avec orgueil les noms des braves qui, dans
cette circonstance, n'ont pas hésité à bri-
ser même violemment, des liens de parti
bien chers, mais désormais déshonorés,
pour rester fidèles aux glorieuses tradi-
tions nationales et conservatrices.

Ceux qui, depuis cette date fatale, ont
tant de défilants ont enregistré dans nos
annales publiques leur vote de notre dé-
chéance nationale, méritent à jamais nos
respect et notre reconnaissance.

Ce sont d'abord MM. DESJARDINS,
CORBELL, GIBBARD, Desaulniers, Anyot,
Giguat, Dupont, Gaudet, Bergeron, qui
nous paraissent n'avoir nullement fléchi
dans la voie de l'honneur et du devoir.

Autres, tels que MM. Oulmont, Guil-
laud, Labrosse, les ont suivis de loin non
sans hésitation. Il faut toutefois leur sa-
voir gré de ce qu'ils ont fait.

L'Etendard, 8 juin 1886.

ARTI OUVRIER AUX ETATS-UNIS.

Un correspondant new-yorkais du *Soleil*
de Paris écrit ce qui suit sur le parti ou-
vrier de New-York:

"J'ai voulu, dit-il, me rendre compte
par moi-même de la physionomie des
meetings ouvrières, et je me suis, en con-
séquence, rendu le 14 janvier, à Clarendon
Hall, 14 rue East, qui est, pour le mo-
ment, le quartier général du comité du
comté de New-York. Les rapports que je
lis parfois de certaines réunions ouvrières
dans les journaux de Paris m'avaient
préparé à des scènes tumultueuses, à des
intemperances de langage et même à quel-
ques chose de pire. J'avais donc le soin
d'abriter mon chef sous mon horrible
épaule et d'orner ma droite d'une canne
des plus respectables. Imaginez mon
étonnement quand je me vis en compagnie
d'ouvriers plus respectables encore que
ma canne, fort proprement mis, et au

milieu desquels je remarquai nombre de
jeunes docteurs en médecine, de jeunes
avocats, de jeunes ministres, de profes-
seurs des écoles publiques et même d'em-
ployés et de patrons de maisons de com-
merce bien connues de la ville.

De politiciens de profession, pas l'om-
bre. Tous les districts politiques du comté
de New-York étaient représentés, mais
par des citoyens libres, indépendants,
sans la moindre attache officielle au parti
démocrate ou au parti républicain. C'était
bien l'embryon d'un parti neuf que j'avais
sous les yeux, d'un parti auquel tout ce
qui gagne son pain à la sueur de son front
intelligente comme à la sueur de son front
semble vouloir appartenir sous la condi-
tion expresse que l'honnêteté la plus
stricte devra être la pierre angulaire du
nouveau régime. J'ai aussi remarqué, au
milieu de cet assemblage en apparence si
hétérogène, que la rudesse, — disons le
mot, la grossièreté, — inhérente à l'ouvrier
allemand, n'était point, cependant sans
prévention, de l'élément professionnel et
littéraire; Mais il ne faudrait pas en con-
clure, que c'est cet élément qui fournira
les vrais chefs du parti."

Le 22 février, il doit s'ouvrir à Cincin-
nati une convention nationale ouvrière.
En vue de cette convention, le parti ou-
vrier de New-York a adopté à l'unani-
mité le programme suivant qui sera sou-
mis aux délibérations de la convention de
Cincinnati. Le voici:

En tant que parti, nous visons, entre
autres choses, à la restitution de la terre
à son propriétaire naturel, la nation (c'est
la doctrine de Henry George, soutenue par
le docteur Macdill, aujourd'hui soutien
du par l'archevêque de New-York, Mgr
Corrigan, et appelée à Rome pour y répo-
ndre de sa conduite pendant les dernières
élections.) Nous demandons un impôt sur
tout terrain avec ou sans constructions, et
l'établissement d'un système monétaire
qui mette à la disposition du pays une
monnaie légale avec des obligations, les
notes et les bills de crédit à haut inté-
rêt, inventés pour le bénéfice de banques
devenues injustes et oppressives. Nous
protestons contre la possession absolue et
injuste par quelques corporations des
travaux de transport et de communication.
Nous réclamons l'affranchissement des
femmes, esclaves blanches qui travaillent
le même nombre d'heures que les hommes
pour un salaire considérablement inférieur.
L'abolition de toutes les contributions
indirectes et des impôts sur l'industrie, ou
les produits du travail; la simplification
et la réforme complète de notre système
judiciaire; la purification de nos cours de
justice et l'emploi de mesures efficaces
pour donner à tous une éducation scienti-
fique et industrielle.

Nous sommes en faveur de règlements
sanitaires qui protègent la dévotion à
notre espèce et aident à son développe-
ment physique; de lois plus justes réglant
les rapports du patron et de l'employé et
reproposant; de lois permettant aux
Trades Unions de se faire incorporer, et
protégeant dans leurs droits les électeurs,
victimes, aujourd'hui de politiques cor-
rompus et voleurs.

Nous insistons pour que la durée de la
journée du travail soit de huit heures par-
tout, tout aussi bien dans les administra-
tions publiques, fédérales ou d'Etat, que
dans les ateliers ou manufactures. Nous
protestons contre le travail des enfants;
contre la concurrence faite au travail
honnête par le travail à bas prix des pri-
sons; contre tout privilège de caste ou de
profession dispensant du devoir de servir
dans les jurys ou dans la milice. Nous
voulons, en un mot, faire disparaître toute
institution tendant à avilir les citoyens
américains, et nous ferons tous nos efforts
pour assurer la complète jouissance de
la civilisation dont sont les héritiers:

1. La justice; 2. L'éducation; 3. Le
travail; 4. Le logement; 5. Le vêtement;
6. Le transport; 7. Le repos; 8. Le
loisir; 9. Le mariage; 10. Le divorce;
11. Le testament; 12. Le mariage; 13. Le
divorce; 14. Le testament; 15. Le mariage;
16. Le divorce; 17. Le testament; 18. Le
mariage; 19. Le divorce; 20. Le testa-
ment; 21. Le mariage; 22. Le divorce;
23. Le testament; 24. Le mariage; 25. Le
divorce; 26. Le testament; 27. Le mariage;
28. Le divorce; 29. Le testament; 30. Le
mariage; 31. Le divorce; 32. Le testa-
ment; 33. Le mariage; 34. Le divorce;
35. Le testament; 36. Le mariage; 37. Le
divorce; 38. Le testament; 39. Le mariage;
40. Le divorce; 41. Le testament; 42. Le
mariage; 43. Le divorce; 44. Le testa-
ment; 45. Le mariage; 46. Le divorce;
47. Le testament; 48. Le mariage; 49. Le
divorce; 50. Le testament; 51. Le mariage;
52. Le divorce; 53. Le testament; 54. Le
mariage; 55. Le divorce; 56. Le testa-
ment; 57. Le mariage; 58. Le divorce;
59. Le testament; 60. Le mariage; 61. Le
divorce; 62. Le testament; 63. Le mariage;
64. Le divorce; 65. Le testament; 66. Le
mariage; 67. Le divorce; 68. Le testa-
ment; 69. Le mariage; 70. Le divorce;
71. Le testament; 72. Le mariage; 73. Le
divorce; 74. Le testament; 75. Le mariage;
76. Le divorce; 77. Le testament; 78. Le
mariage; 79. Le divorce; 80. Le testa-
ment; 81. Le mariage; 82. Le divorce;
83. Le testament; 84. Le mariage; 85. Le
divorce; 86. Le testament; 87. Le mariage;
88. Le divorce; 89. Le testament; 90. Le
mariage; 91. Le divorce; 92. Le testa-
ment; 93. Le mariage; 94. Le divorce;
95. Le testament; 96. Le mariage; 97. Le
divorce; 98. Le testament; 99. Le mariage;
100. Le divorce; 101. Le testament; 102. Le
mariage; 103. Le divorce; 104. Le testa-
ment; 105. Le mariage; 106. Le divorce;
107. Le testament; 108. Le mariage; 109. Le
divorce; 110. Le testament; 111. Le mariage;
112. Le divorce; 113. Le testament; 114. Le
mariage; 115. Le divorce; 116. Le testa-
ment; 117. Le mariage; 118. Le divorce;
119. Le testament; 120. Le mariage; 121. Le
divorce; 122. Le testament; 123. Le mariage;
124. Le divorce; 125. Le testament; 126. Le
mariage; 127. Le divorce; 128. Le testa-
ment; 129. Le mariage; 130. Le divorce;
131. Le testament; 132. Le mariage; 133. Le
divorce; 134. Le testament; 135. Le mariage;
136. Le divorce; 137. Le testament; 138. Le
mariage; 139. Le divorce; 140. Le testa-
ment; 141. Le mariage; 142. Le divorce;
143. Le testament; 144. Le mariage; 145. Le
divorce; 146. Le testament; 147. Le mariage;
148. Le divorce; 149. Le testament; 150. Le
mariage; 151. Le divorce; 152. Le testa-
ment; 153. Le mariage; 154. Le divorce;
155. Le testament; 156. Le mariage; 157. Le
divorce; 158. Le testament; 159. Le mariage;
160. Le divorce; 161. Le testament; 162. Le
mariage; 163. Le divorce; 164. Le testa-
ment; 165. Le mariage; 166. Le divorce;
167. Le testament; 168. Le mariage; 169. Le
divorce; 170. Le testament; 171. Le mariage;
172. Le divorce; 173. Le testament; 174. Le
mariage; 175. Le divorce; 176. Le testa-
ment; 177. Le mariage; 178. Le divorce;
179. Le testament; 180. Le mariage; 181. Le
divorce; 182. Le testament; 183. Le mariage;
184. Le divorce; 185. Le testament; 186. Le
mariage; 187. Le divorce; 188. Le testa-
ment; 189. Le mariage; 190. Le divorce;
191. Le testament; 192. Le mariage; 193. Le
divorce; 194. Le testament; 195. Le mariage;
196. Le divorce; 197. Le testament; 198. Le
mariage; 199. Le divorce; 200. Le testa-
ment; 201. Le mariage; 202. Le divorce;
203. Le testament; 204. Le mariage; 205. Le
divorce; 206. Le testament; 207. Le mariage;
208. Le divorce; 209. Le testament; 210. Le
mariage; 211. Le divorce; 212. Le testa-
ment; 213. Le mariage; 214. Le divorce;
215. Le testament; 216. Le mariage; 217. Le
divorce; 218. Le testament; 219. Le mariage;
220. Le divorce; 221. Le testament; 222. Le
mariage; 223. Le divorce; 224. Le testa-
ment; 225. Le mariage; 226. Le divorce;
227. Le testament; 228. Le mariage; 229. Le
divorce; 230. Le testament; 231. Le mariage;
232. Le divorce; 233. Le testament; 234. Le
mariage; 235. Le divorce; 236. Le testa-
ment; 237. Le mariage; 238. Le divorce;
239. Le testament; 240. Le mariage; 241. Le
divorce; 242. Le testament; 243. Le mariage;
244. Le divorce; 245. Le testament; 246. Le
mariage; 247. Le divorce; 248. Le testa-
ment; 249. Le mariage; 250. Le divorce;
251. Le testament; 252. Le mariage; 253. Le
divorce; 254. Le testament; 255. Le mariage;
256. Le divorce; 257. Le testament; 258. Le
mariage; 259. Le divorce; 260. Le testa-
ment; 261. Le mariage; 262. Le divorce;
263. Le testament; 264. Le mariage; 265. Le
divorce; 266. Le testament; 267. Le mariage;
268. Le divorce; 269. Le testament; 270. Le
mariage; 271. Le divorce; 272. Le testa-
ment; 273. Le mariage; 274. Le divorce;
275. Le testament; 276. Le mariage; 277. Le
divorce; 278. Le testament; 279. Le mariage;
280. Le divorce; 281. Le testament; 282. Le
mariage; 283. Le divorce; 284. Le testa-
ment; 285. Le mariage; 286. Le divorce;
287. Le testament; 288. Le mariage; 289. Le
divorce; 290. Le testament; 291. Le mariage;
292. Le divorce; 293. Le testament; 294. Le
mariage; 295. Le divorce; 296. Le testa-
ment; 297. Le mariage; 298. Le divorce;
299. Le testament; 300. Le mariage; 301. Le
divorce; 302. Le testament; 303. Le mariage;
304. Le divorce; 305. Le testament; 306. Le
mariage; 307. Le divorce; 308. Le testa-
ment; 309. Le mariage; 310. Le divorce;
311. Le testament; 312. Le mariage; 313. Le
divorce; 314. Le testament; 315. Le mariage;
316. Le divorce; 317. Le testament; 318. Le
mariage; 319. Le divorce; 320. Le testa-
ment; 321. Le mariage; 322. Le divorce;
323. Le testament; 324. Le mariage; 325. Le
divorce; 326. Le testament; 327. Le mariage;
328. Le divorce; 329. Le testament; 330. Le
mariage; 331. Le divorce; 332. Le testa-
ment; 333. Le mariage; 334. Le divorce;
335. Le testament; 336. Le mariage; 337. Le
divorce; 338. Le testament; 339. Le mariage;
340. Le divorce; 341. Le testament; 342. Le
mariage; 343. Le divorce; 344. Le testa-
ment; 345. Le mariage; 346. Le divorce;
347. Le testament; 348. Le mariage; 349. Le
divorce; 350. Le testament; 351. Le mariage;
352. Le divorce; 353. Le testament; 354. Le
mariage; 355. Le divorce; 356. Le testa-
ment; 357. Le mariage; 358. Le divorce;
359. Le testament; 360. Le mariage; 361. Le
divorce; 362. Le testament; 363. Le mariage;
364. Le divorce; 365. Le testament; 366. Le
mariage; 367. Le divorce; 368. Le testa-
ment; 369. Le mariage; 370. Le divorce;
371. Le testament; 372. Le mariage; 373. Le
divorce; 374. Le testament; 375. Le mariage;
376. Le divorce; 377. Le testament; 378. Le
mariage; 379. Le divorce; 380. Le testa-
ment; 381. Le mariage; 382. Le divorce;
383. Le testament; 384. Le mariage; 385. Le
divorce; 386. Le testament; 387. Le mariage;
388. Le divorce; 389. Le testament; 390. Le
mariage; 391. Le divorce; 392. Le testa-
ment; 393. Le mariage; 394. Le divorce;
395. Le testament; 396. Le mariage; 397. Le
divorce; 398. Le testament; 399. Le mariage;
400. Le divorce; 401. Le testament; 402. Le
mariage; 403. Le divorce; 404. Le testa-
ment; 405. Le mariage; 406. Le divorce;
407. Le testament; 408. Le mariage; 409. Le
divorce; 410. Le testament; 411. Le mariage;
412. Le divorce; 413. Le testament; 414. Le
mariage; 415. Le divorce; 416. Le testa-
ment; 417. Le mariage; 418. Le divorce;
419. Le testament; 420. Le mariage; 421. Le
divorce; 422. Le testament; 423. Le mariage;
424. Le divorce; 425. Le testament; 426. Le
mariage; 427. Le divorce; 428. Le testa-
ment; 429. Le mariage; 430. Le divorce;
431. Le testament; 432. Le mariage; 433. Le
divorce; 434. Le testament; 435. Le mariage;
436. Le divorce; 437. Le testament; 438. Le
mariage; 439. Le divorce; 440. Le testa-
ment; 441. Le mariage; 442. Le divorce;
443. Le testament; 444. Le mariage; 445. Le
divorce; 446. Le testament; 447. Le mariage;
448. Le divorce; 449. Le testament; 450. Le
mariage; 451. Le divorce; 452. Le testa-
ment; 453. Le mariage; 454. Le divorce;
455. Le testament; 456. Le mariage; 457. Le
divorce; 458. Le testament; 459. Le mariage;
460. Le divorce; 461. Le testament; 462. Le
mariage; 463. Le divorce; 464. Le testa-
ment; 465. Le mariage; 466. Le divorce;
467. Le testament; 468. Le mariage; 469. Le
divorce; 470. Le testament; 471. Le mariage;
472. Le divorce; 473. Le testament; 474. Le
mariage; 475. Le divorce; 476. Le testa-
ment; 477. Le mariage; 478. Le divorce;
479. Le testament; 480. Le mariage; 481. Le
divorce; 482. Le testament; 483. Le mariage;
484. Le divorce; 485. Le testament; 486. Le
mariage; 487. Le divorce; 488. Le testa-
ment; 489. Le mariage; 490. Le divorce;
491. Le testament; 492. Le mariage; 493. Le
divorce; 494. Le testament; 495. Le mariage;
496. Le divorce; 497. Le testament; 498. Le
mariage; 499. Le divorce; 500. Le testa-
ment; 501. Le mariage; 502. Le divorce;
503. Le testament; 504. Le mariage; 505. Le
divorce; 506. Le testament; 507. Le mariage;
508. Le divorce; 509. Le testament; 510. Le
mariage; 511. Le divorce; 512. Le testa-
ment; 513. Le mariage; 514. Le divorce;
515. Le testament; 516. Le mariage; 517. Le
divorce; 518. Le testament; 519. Le mariage;
519. Le divorce; 520. Le testament; 521. Le
mariage; 522. Le divorce; 523. Le testa-
ment; 524. Le mariage; 525. Le divorce;
526. Le testament; 527. Le mariage; 528. Le
divorce; 529. Le testament; 530. Le mariage;
531. Le divorce; 532. Le testament; 533. Le
mariage; 534. Le divorce; 535. Le testa-
ment; 536. Le mariage; 537. Le divorce;
538. Le testament; 539. Le mariage; 540. Le
divorce; 541. Le testament; 542. Le mariage;
543. Le divorce; 544. Le testament; 545. Le
mariage; 546. Le divorce; 547. Le testa-
ment; 548. Le mariage; 549. Le divorce;
550. Le testament; 551. Le mariage; 552. Le
divorce; 553. Le testament; 554. Le mariage;
555. Le divorce; 556. Le testament; 557. Le
mariage; 558. Le divorce; 559. Le testa-
ment; 560. Le mariage; 561. Le divorce;
562. Le testament; 563. Le mariage; 564. Le
divorce; 565. Le testament; 566. Le mariage;
567. Le divorce; 568. Le testament; 569. Le
mariage; 570. Le divorce; 571. Le testa-
ment; 572. Le mariage; 573. Le divorce;
574. Le testament; 575. Le mariage; 576. Le
divorce; 577. Le testament; 578. Le mariage;
579. Le divorce; 580. Le testament; 581. Le
mariage; 582. Le divorce; 583. Le testa-
ment; 584. Le mariage; 585. Le divorce;
586. Le testament; 587. Le mariage; 588. Le
divorce; 589. Le testament; 590. Le mariage;
591. Le divorce; 592. Le testament; 593. Le
mariage; 594. Le divorce; 595. Le testa-
ment; 596. Le mariage; 597. Le divorce;
598. Le testament; 599. Le mariage; 600. Le
divorce; 601. Le testament; 602. Le mariage;
603. Le divorce; 604. Le testament; 605. Le
mariage; 606. Le divorce; 607. Le testa-
ment; 608. Le mariage; 609. Le divorce;
610. Le testament; 611. Le mariage; 612. Le
divorce; 613. Le testament; 614. Le mariage;
615. Le divorce; 616. Le testament; 617. Le
mariage; 618. Le divorce; 619. Le testa-
ment; 620. Le mariage; 621. Le divorce;
622. Le testament; 623. Le mariage; 624. Le
divorce; 625. Le testament; 626. Le mariage;
627. Le divorce; 628. Le testament; 629. Le
mariage; 630. Le divorce; 631. Le testa-
ment; 632. Le mariage; 633. Le divorce;
634. Le testament; 635. Le mariage; 636. Le
divorce; 637. Le testament; 638. Le mariage;
639. Le divorce; 640. Le testament; 641. Le
mariage; 642. Le divorce; 643. Le testa-
ment; 644. Le mariage; 645. Le divorce;
646. Le testament; 647. Le mariage; 648. Le
divorce; 649. Le testament; 650. Le mariage;
651. Le divorce; 652. Le testament; 653. Le
mariage; 654. Le divorce; 655. Le testa-
ment; 656. Le mariage; 657. Le divorce;
658. Le testament; 659. Le mariage; 660. Le
divorce; 661. Le testament; 662. Le mariage;
663. Le divorce; 664. Le testament; 665. Le
mariage; 666. Le divorce; 667. Le testa-
ment; 668. Le mariage; 669. Le divorce;
670. Le testament; 671. Le mariage; 672. Le
divorce; 673. Le testament; 674. Le mariage;
675. Le divorce; 676. Le testament; 677. Le
mariage; 678. Le divorce; 679. Le testa-
ment; 680. Le mariage; 681. Le divorce;
682. Le testament; 683. Le mariage; 684. Le
divorce; 685. Le testament; 686. Le mariage;
687. Le divorce; 688. Le testament; 689. Le
mariage; 690. Le divorce; 691. Le testa-
ment; 692. Le mariage; 693. Le divorce;
694. Le testament; 695. Le mariage; 696. Le
divorce; 697. Le testament; 698. Le mariage;
699. Le divorce;

